

EDITORIAL

Vous croyez au Père Noël ?

Dr P.-A. Schneider

L'aéroport de Genève n'a pas (encore ?) les soucis du très modeste (pardon !) «Unique Airport». Et pourtant, nos ancêtres ont souvent été en avance sur leurs voisins confédérés. Une exposition historique sur notre aéroport me le rappelait ces derniers jours. C'est extraordinaire, ce que les premiers aviateurs genevois ont accompli ! Armand Dufaux, par exemple, réalisait en 1910 la première «traversée» du lac, de Villeneuve à Collonge-Bellerive. Soixante-six kilomètres parcourus avec un frêle aéroplane de construction maison sur lequel personne ne parierait une cacahouète aujourd'hui, et cela une année seulement après que Blériot ait traversé la manche. Savez-vous aussi que le Club suisse d'aviation, qui est devenu l'Aéro-club de Suisse, a été fondé à Genève ? Que la première automobile roulant en Suisse était le tricycle à vapeur construit par Thury en 1878 ? Que la première «exposition nationale de l'automobile et du cycle» a eu lieu dans nos murs en 1905 ? Que le premier vol de la défunte Swissair vers l'Amérique est parti de Genève en 1947 ?

Le voilà qui nous bassine avec son dada, pensez-vous. Alors bon, parlons de médecine, au présent. La statistique de la FMH, que vous avez sans doute épluchée avec circonspection entre la lecture du New England et de la Lettre de l'AMG, cette statistique nous montre que nous sommes toujours à la pointe. Eh oui ! En pratique privée, nous sommes 1356 médecins au bout du lac, soit un médecin pour 306 habitants. Seule Bâle-ville fait mieux, mais pas l'ensemble du canton. L'AMG a aussi la plus forte proportion féminine avec 29% (qui oserait le déplorer ?). Et personne ne peut nous ravir la palme en matière de coûts. Nous sommes donc bien à la pointe, mais est-ce la pointe du progrès ? Ça ressemble plutôt aux portes de l'enfer que l'on approche avec ce découragement fataliste qui conduit à accepter n'importe quelle solution prétendument raisonnable.

Ce n'est pas à Genève que j'ai vu beaucoup de docteurs convaincus que la politique fédérale, emportée par les manigances des assureurs, nous conduirait vers des jours meilleurs. Mais j'ai bien dû consta-

SOMMAIRE

Editorial	1/2
Billet du Président	
- Assurance-maladie cantonale: exit	3
- Rien de nouveau sous le soleil...	3
Droit et médecine	4
Informations du Conseil	
- <i>Echos du Bureau et du Conseil</i>	4
- <i>Scalpel ou pommade</i>	5
- Mutations	5
- Ouvertures de cabinet	6
- Médecin-conseil	6
- Candidature	6
Informations diverses	
- La Patrouille des Glaciers	7
- Le Manitoba ne répond plus	8
- Petite annonce	8
- Association Genevoise des Secrétaires Médicales	9
- AMG et SUVA/CNA: un meilleur esprit de collaboration	10
- <i>Communication du Groupe de travail CA prostate</i>	10
- 30 minutes par jours	11
- Journée informatique	11



ter l'évidence: il y a en Suisse de braves confrères qui pensent que la suppression de l'obligation de contracter pourrait être une sage décision. Peut-être est-ce même une évidence pour eux parce qu'ils sont convaincus que les autres médecins n'ont ni leur rigueur, ni leurs connaissances, et encore moins leur dévouement. Ils accueilleraient donc avec reconnaissance la sainte autorité des assureurs, bénie par le parlement, et grâce à laquelle nous échapperions probablement à l'invasion des médecins étrangers...

Vous n'êtes heureusement pas dupes. La fameuse suppression de l'obligation de contracter, c'est en clair mettre un pouvoir considérable entre les mains des assureurs et de leurs managers qui comprennent fort bien les affaires, beaucoup moins la médecine et pas du tout la personne malade. Ils pourraient ainsi décider, seuls, ce que sera la médecine de demain. Grâce aux chiffres, ils sauront pulvériser les drames trop coûteux que vous avez chaque jour en face de vous. Le monde politique ne peut prendre le risque de coupes sombres dans la santé. Il suffit donc de confier cette besogne aux assureurs et à leurs arguments techniques qui sauront être aussi efficaces que ceux qui ont fait capoter Swissair. Ils nous ont d'ailleurs déjà montré comment ils savaient trier les médecins efficaces des vilains dispendieux. Plus d'obligation de contracter, ça veut simplement dire que ce seront les assureurs qui choisiront les médecins, plus les patients. Et l'idée est absolument géniale. Les médecins qui n'auront plus le privilège de voir leur prestations remboursées auront peu de choix: une pratique élitaires, réservée aux patients qui, après avoir payé leurs lourdes primes LAMal obligatoires, auront encore les poches suffisamment garnies. A moins que ces médecins ne soient sauvés de la ruine grâce aux assureurs, mais oui, qui les engageront dans leurs propres centres de santé. Merci pour eux car les démobilisés seront nombreux, à en croire le Professeur Domenighetti.

Non, vous ne croyez pas au Père Noël ! Et vos représentants à la FMH non plus puisque la chambre médicale vient de prendre position très énergiquement contre cette «suppression de l'obligation de contracter» en confiant au comité central le mandat de lancer immédiatement un référendum si le parlement venait à succomber aux sirènes de SantéSuisse. Mais parlez-en autour de vous. Expliquez à chacun, y compris à nos pauvres confrères aveuglés, que le loup est dans la bergerie. Et, pourquoi pas, ravivez cette vieille vocation de Genève: déranger la Suisse! ■

Dr P.-A. Schneider

Forum AMG:
[www.amge.ch/med/forum/
index.php](http://www.amge.ch/med/forum/index.php)

Assurance-maladie cantonale: exit

Dans sa séance plénière du 2 mai 2002, le Grand Conseil a décidé de renoncer au projet socialiste d'une assurance maladie cantonale.

Je suis intervenu pour rappeler les risques pour le Canton (et les contribuables) d'un engagement à assurer lui-même les réserves de cette Caisse par une garantie illimitée de l'Etat, alors que cette même Caisse admettrait comme membres obligatoires les affiliés d'office (patients dépendant de l'Hospice Général, requérants, chômeurs, etc) dont on sait qu'ils consomment davantage de soins en raison de leur situation précaire et du stress qu'elle engendre.

J'ai aussi rappelé à cette occasion l'importance de traiter le mal à sa racine, au niveau du patient consommateur, qui consulte souvent sans être malade, et d'autant

plus qu'il estime avoir payé des primes excessives. Un article du BMJ, repris par Alain Junod dans le numéro du premier mai 2002 de Médecine et Hygiène, le rappelle justement : ses experts citent les 20 motifs les plus fréquents de consultations pour «non-maladie»: Ce sont «le vieillissement, le travail, l'ennui, les poches sous les yeux, l'ignorance, la calvitie, les rides, les grandes oreilles, les cheveux gris ou blancs, la laideur, la naissance, l'allergie au XXIème siècle, le jet lag, le malheur, la cellulite, la gueule de bois, l'anxiété sur la taille du pénis, la grossesse, la violence sur les routes, la solitude»!!

Il n'est pas bien vu, sur les bancs de la gauche, de s'en prendre à l'irresponsabilité du patient, mais nous - médecins - savons que notre vie est malheureusement(?) guidée davantage par notre hip-pocampe que par nos hémisphères.

Le Dr Claude Aubert a rappelé qu'il fallait éviter les amalgames, entre autre la confusion entre les coûts de la santé (qui ne feront qu'augmenter, ne serait-ce qu'en raison de l'augmentation de l'espérance de vie) et le financement de la santé, qui est un choix politique. Une autre ambiguïté relevée par votre ancien Président est celle des rôles respectifs de la Confédération et des Cantons en matière de financement de la santé.

Mais le coup de grâce au projet - qui avait aussi des mérites, comme le retour à une vraie mutualité et une transparence accrue - a été donné par le Président du DASS, PF. Unger, qui a rappelé qu'en quatre de ses dispositions, le projet de loi cantonale violait les lois fédérales.

Dr Blaise Bourrit

PUBLICITÉ

Rien de nouveau sous le soleil ...

Vous êtes médecin, Monsieur ? (...) mais oui, je me souviens que vous étiez l'interne de L... Vous l'assistiez dans les opérations graves. (...) Vous lui tendiez les instruments, les fils et les éponges. Et, l'opération faite, il disait fièrement, en regardant sa montre : « Cinq minutes, Messieurs ! » (...)

- Mais, lui dis-je, pourquoi me crois-tu médecin ?

- C'est que tu es si gentil et si bon pour les femmes !

Singulière logique ! me dis-je en moi-même

- Oh ! je ne m'y trompe guère; j'en ai connu un bon nombre. J'aime tant ces messieurs que, bien que je ne sois pas malade, je vais quelquefois les voir, rien que pour les voir. Il y en a qui me disent froidement : « Vous n'êtes pas malade du tout ! » Mais il y en a d'autres qui me comprennent, parce que je leur fais des mines.

- Et quand ils ne te comprennent pas ?...

- Dame ! comme je les ai dérangés inutilement, je laisse dix francs sur la cheminée. (...)

Extrait de «Mademoiselle Bistouri »,
dans « Petits poèmes en prose »
de Charles Baudelaire

Heureuse époque où la fierté pouvait s'incarner dans « cinq minutes », où les clientes payaient cash, où l'on ne parlait pas encore d'empowerment les patients irresponsables, et où ni l'anglais ni les SMS n'empoisonnaient notre belle langue française !

Dr Blaise Bourrit

Droit et médecine

Avec l'autorisation de Mme Nicole Blanchard, juriste auprès de la Direction générale de la Santé et Greffière-juriste de la Commission de Surveillance et celle de Médecine et Hygiène, nous publierons sous cette rubrique quelques cas relevant de la jurisprudence récente de la Commission genevoise de surveillance des professions de la santé paru dans «Médecine et Hygiène» No 2351 du 13 juin 2001, pages 1384 et suivantes.

Cas No 7: prescription abusive de préparations anorexigènes

Souffrant d'un problème de poids, une personne contacte sur son téléphone portable un médecin, lequel lui fixe un rendez-vous dans le bar d'un grand hôtel genevois.

Lors du rendez-vous, le médecin procède à une brève anamnèse, à l'aide d'un questionnaire-type en anglais.

Ce questionnaire devait par la suite être envoyé à l'étranger pour une préparation individualisée de substances amaigrissantes.

Le médecin ne procède à aucun examen clinique, ne suggère aucun changement d'habitudes alimentaires, ne mentionne aucune contre-indication à la prise des gélules concernées et ne propose aucun suivi médical.

Un paiement au comptant a été effectué pour cette «consultation».

Au terme de ses travaux, la commission de surveillance a retenu divers griefs à l'encontre de ce praticien, qui pratiquait régulièrement de la même manière, à savoir:

- Absence préalable d'examen du patient;
- Absence de diagnostic,
- Absence de dossier médical, pourtant obligatoire en vertu de l'article 2 de la loi K 1 80;
- Absence d'informations du patient qui ne peut en conséquence fournir un consentement éclairé au sens de la loi précitée;
- Prescriptions de médicaments non enregistrés par l'OICM, qui se révélaient de plus, après analyse, interdits par le

règlement interdisant certains médicaments amaigrissants (règlement K 4 05.24);

- Prise de commandes à domicile de médicaments, et ce en violation de l'article 33 de la loi K 3 05;
- Absence d'adresse professionnelle à Genève;
- Absence de remplaçants de ce médecin durant ses nombreux déplacements à l'étranger.

La commission de surveillance a proposé la seule mesure susceptible de protéger la santé publique, à savoir une radiation définitive de ce médecin, laquelle a été prononcée par le Conseil d'Etat.

INFORMATIONS DU CONSEIL

Echos du Bureau et du Conseil

Le Conseil a désigné Monsieur Jean-Marc Guinchard comme représentant de l'AMG au sein de la Commission extraparlamentaire chargée de plancher sur le projet d'une future loi sanitaire cantonale. Commission qui a déjà arrêté le calendrier de ses travaux en prévoyant 6 séances d'une journée à partir du mois de mai jusqu'au mois de décembre 2002.

Le but est de parvenir à une refonte complète de la Loi Sanitaire Cantonale, actuellement la K 3 05, en essayant de réaliser un instrument moderne de gestion de la santé.

La Commission est présidée par Monsieur Pierre-Antoine Gobet, Directeur de cabinet auprès du Conseiller d'Etat Pierre-François Unger, et conseillée par le Pr Olivier Guillod, Directeur de l'Institut du Droit de la Santé de Neuchâtel.

Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat du Règlement sur les chiens dangereux et les annonces de morsures à l'Office vétérinaire cantonal par les membres du corps médical, ledit office nous prie de vous informer que la formule d'annonce est disponible soit sur le site www.agriculture.ch, soit auprès du secrétariat de l'Office vétérinaire cantonal sur simple appel téléphonique au 022/884 99 60 ou par fax: 022/884 99 61.

Les membres du Bureau, conscients des pressions de plus en plus fortes qui sont exercées sur les médecins-conseils, en particulier ceux d'assureurs-sociaux, ont décidé de l'application de deux mesures concrètes:

- tout d'abord, ils ont proposé au Groupe des Médecins-Conseils, la création d'un Conseil des Sages, médecins chevronnés et blanchis sous le harnais qui pourraient apporter leur arbitrage en cas de divergence de vue entre le médecin-conseil et le médecin traitant, voire entre le médecin conseil et l'assureur social.

- en second lieu, le Bureau a décidé de recevoir, à l'occasion de sa séance du lundi, tout médecin qui prendrait pour la première fois un poste de médecin conseil. Cette démarche vise à sensibiliser les confrères qui acceptent un tel poste à leurs responsabilités au niveau de la relation avec le médecin traitant et le patient. Il leur sera rappelé surtout les éléments relatifs à la protection des données et la sauvegarde du secret médical.

Scalpel ou pommade



■ ... À Assura, qui intervient auprès des patients en les avertissant que l'indemnisation de leurs factures subira quelques retards. Ces retards sont dus au fait que «les fréquentes irrégularités décelées dans la facturation des hospitalisations de jour à Genève nous contraignent à contrôler sérieusement tous les frais portés en compte par les cliniques et les médecins concernés».

Assura doit être mal renseignée à deux égards:

- cette obligation datait déjà de l'ancienne LAMA, donc de 1911 et il est curieux qu'Assura s'en aperçoive seulement maintenant
- cette façon de jeter le doute sur l'ensemble de la profession sans avancer de faits précis ni argumentés est détestable

Ou peut-être assistons-nous, après Visana, après Supra, à une nouvelle affaire d'une caisse vaudoise ou romande proche de la faillite et qui cherche tous les moyens pour ne pas rembourser ses factures immédiatement ?



■ ...Aux médecins, dont certains nous disent qu'ils sont débordés et qui, pour conserver malgré tout l'entier de leur patientèle, leur conseillent de s'adresser à SOS Médecins ou à Médecins Urgences, s'ils ne peuvent pas leur donner une consultation dans la semaine.

A ces médecins, dont l'agenda est parfois bien occupé jusqu'à plus d'un mois, on rappellera que de jeunes confrères n'ont pas leur chance et pourraient bénéficier de leur confraternité.



■ A la CPT qui, dans le cadre de notre action «Assureurs Non Empathiques» (ANE 2000), nous confirme que l'enveloppe à l'attention du médecin-conseil n'est traitée que par celui-ci, que les documents sont conservés et archivés par le médecin-conseil et ne sont pas traités par le service administratif et qu'enfin cette procédure est appliquée tant pour la LAMal que pour la LCA.

La Direction de la CPT Genève semble vouloir revoir son comportement.

Nous espérons que cette première étape nous permettra d'avoir à l'avenir de meilleures relations avec cet assureur.

Celles-là étaient jusqu'à présent extrêmement chaotiques et désagréables.



Mutations

Nouveaux membres

Les Docteurs:

Ivano Ceschin

Monia Fitouri

Marianne Grossholz

Patrizio Lorenzi

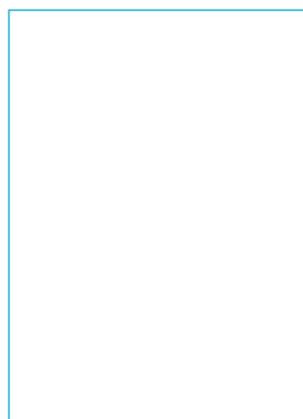
sont membres de l'AMG depuis le 11 avril 2002

Membre passif

Mme le Dr Lydie Stroudinski

Membre en congé

Mme le Dr Bernadette Maitre



Dr I. Ceschin



*Dr J.-M. Dubuis
(membre dès le 11-03-02)*

IMPRESSUM : La LETTRE de l'AMG est éditée par l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG) - Paraît 11 fois par an
Case postale 665 - 12 rue Micheli-du Crest - 1211 Genève 4 - Tél. (022) 708 00 21 - Fax (022) 781 35 71

Comité de Rédaction - Composition: Bureau de l'AMG

Publicité - Impression - Expédition: Editions Médecine et Hygiène.

Les articles publiés dans la "Lettre de l'AMG" n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Ouvertures de cabinets

Madame le docteur
Isabelle CAMENZIND

Clinique de Carouge
Avenue Cardinal-Mermillod 1
1227 Genève
Tél. prof.: 022 309 45 37
Tél. privé: 022 347 72 44
Fax: 022 309 45 00
S/r-vs sauf samedi
Langues parlées: a.an.
FMH en médecine interne

Monsieur le docteur
Didier CUENOD

Rue de la Servette 96
1202 Genève
Tél. prof.: 022 734 70 77
Tél. privé: 022 733 38 62
Fax: 022 734 65 71
S/r-vs
Langues parlées: an.
FMH en psychiatrie et psychothérapie

Madame le docteur
Laurence DE BROS

Groupe Médical des Avanchets
Rue du Grand Bay 15
1220 Les Avanchets
Tél. prof.: 022 796 14 11
Tél. privé: 022 751 07 58
Fax: 022 797 37 48
S/r-vs sauf samedi a.m.
Langues parlées: a.an.
Pédiatrie

Monsieur le docteur
Jean-Michel DUBUIS

Avenue des Communes-Réunies 16
1212 Grand-Lancy
Tél. prof.: 022 884 34 11
Tél. privé: 022 793 34 60
Fax: 022 884 34 14
S/r-vs
Langues parlées: an.
FMH en pédiatrie et endocrinologie
diabétologie

Monsieur le docteur
Pascal MOCK

Rond-Point de Plainpalais 5
1205 Genève
Tél. prof.: 022 320 20 07
Tél. privé: 079 691 07 83
Fax: 022 320 20 04
S/r-vs
Langues parlées: a.an.
FMH en gynécologie et obstétrique fa.
méd. de la reprod. et endocrinol. gynécol.

Monsieur le docteur
Bernard SARBACH

Avenue de Champel 41
1206 Genève
Tél. prof.: 022 347 66 68
Fax: 022 347 66 63
S/r-vs
Radiologie

Candidature

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19 alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Pour des raisons de gains de place, nous sommes contraints de diminuer la surface réservée aux curriculum vitae. Les confrères intéressés peuvent consulter ceux-ci auprès du secrétariat de l'AMG.

A titre indépendant

Dr Philippe VERNET,

Originaire de Genève, 15.05.1952

Adresse prof.: Hôpital de Loëx, 151, route de Loëx, 1233
Domicile privé: route de Chêne 15, 1207
Etudes en médecine: Genève

A effectué ses stages à la Clinique de Dermatologie aux HUG, Service de Médecine à l'Hôpital de la Béroche, Service des Urgences et Service de Médecine à l'Hôpital de la Tour, Assistanes opératoires en Cliniques Privées, Clinique Médicale aux HUG, Unité d'hémostase aux HUG. De 86 à 89, chef de clin. adj. Aux IUG, et de 89 à 91, chef de clin. au CESCO.

Diplôme fédéral: 1980
Docteur en médecine: 2000
Droit de pratique: 1981

Médecin-conseil

Section Genevoise de la Société Suisse des Entrepreneurs (SG/SSE):

Dr Bertrand Buchs

La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du Canton de Genève

Sur Internet: www.amge.ch

Prochaine parution

28 juin 2002

Dernier délai rédactionnel

7 juin 2002

La Patrouille des Glaciers

La Patrouille des Glaciers 2002, on le sait, a été interrompue à mi-course pour des raisons atmosphériques et afin de préserver la sécurité des coureurs.

Cette annulation partielle n'empêche pas l'importance de l'aventure, à laquelle se sont dédiés trois confrères, les Drs Andrey, Auvergne et Girod que l'on voit souriants et peu marqués par la fatigue.

Belle illustration de l'adage «Mens sana in corpore sano», et bel exemple d'activité sportive.

Bravo à tous trois et à les revoir dans deux ans.

SITE INTERNET
DE L'AMG:
www.amge.ch

PUBLICITÉ

**Personnalarbeit
der Ärzte und Tierärzte**
**Fondation de prévoyance pour le
personnel des médecins et vétérinaires**

PAT BVG

**Vous attendez sécurité et rendement
Nous le faisons pour vous**

Siège:

PAT-BVG - Muristrasse 38 - 3006 Berne
Téléphone: 031 352 52 25 - Fax: 031 352 52 26
E-mail: info@pat-bvg.ch

Le Manitoba ne répond plus

C'était l'histoire de deux petits héros bien sympathiques Jo et Zette, fils et fille de Mme et M. Legrand, ce dernier étant ingénieur et réputé. Le Manitoba en effet ne répondait plus car ce navire, pris en chasse par un pirate sans scrupule, avait été victime d'un fort rayonnement plongeant tout son équipage et ses passagers dans la léthargie la plus complète.

L'énigme du Manitoba a été résolue à la satisfaction de Jo et Zette et c'est maintenant un problème plus d'actualité qui nous préoccupe: la Supra ne répond plus!

En effet, durant plus de deux à trois semaines, le central téléphonique de Supra à Lausanne est resté silencieux. La ligne n'était même pas décrochée. Quant à l'agence de Genève, elle persistait à passer un disque enregistré signalant que les lignes étant surchargées, il n'était plus possible de répondre aux affiliés. Comme nous ne sommes pas en possession des lignes directes des membres de la direction de Supra, il nous était donc impossible de prendre contact avec eux plus particulièrement pour leur relayer les inquiétudes manifestées par les patients non remboursés de leurs frais médicaux et pharmaceutiques. Les délais pouvaient atteindre plus de trois mois...

Notre intervention était justifiée par le fait que de nombreux patients chroniques, en particulier diabétiques, hypertendus ou autres, soumis au régime du tiers garant introduit par Supra pour les factures pharmaceutiques dès le 1er janvier 2002, n'étaient toujours pas, et depuis le début de l'année, remboursés à ce jour.

On rappellera à cet égard que Supra a déjà "fauté" à la fin de l'année passée en décidant unilatéralement de rompre la con-

vention qu'elle avait avec les pharmaciens et d'introduire au 1er janvier 2002 - plutôt qu'à l'échéance de la convention au 1er janvier 2003 - le système du tiers garant pour le paiement des factures des pharmacies.

Cette situation a été difficile - pour ne pas dire plus - à supporter par nombre de patients qui ont dû avancer l'argent correspondant à leurs prescriptions de médicaments.

Nous avons eu alors l'idée d'utiliser les moyens les plus modernes de communication et avons envoyé par mail un courrier à Mme Langenberger, Vice-Présidente du Conseil d'administration de Supra. Celle-ci étant Conseillère aux Etats, son adresse électronique figure sur le site de l'Administration Fédérale.

Peine perdue là aussi, puisqu'aucune réponse ne nous a été apportée en temps voulu.

Beau spectacle, il est vrai, que de constater que dès lors qu'un assureur se trouve soumis à des difficultés financières, plus rien ne filtre de son administration et on fait obstruction à l'inquiétude des patients en ne répondant tout simplement ni aux appels téléphoniques, ni aux fax, ni aux courriers électroniques. Bel exemple de respect des dispositions de la LAMal dont l'article 16 prévoit pourtant que l'assureur est tenu de renseigner et de conseiller ses assurés.

Bel exemple de la confiance que l'on peut ainsi avoir dans des institutions qui bafouent tous les droits des assurés et leurs inquiétudes légitimes.

Bel exemple enfin de la confiance que les Parlementaires accordent aveuglément aux membres de santesuisse-les assureurs maladie suisses en s'appropriant, pour le Conseil National du moins et prochainement, à leur donner sans aucune restric-

tion le droit de choisir les médecins avec lesquels ils souhaitent travailler. Après le retrait de Visana de toute la Suisse romande, après le coup de force de Swica concernant sa liste des médecins préférentiels, après celui de la Supra passant en tiers garant en violation des directives de l'OFAS et des conventions qu'elle a signées, voici à nouveau et enfin le vrai visage d'un assureur.

Pire, c'est par les médias et non pas par des instances officielles comme les services cantonaux d'assurance-maladie ou l'OFAS que les patients seront avertis de cette situation et priés de prendre acte jusqu'au 30 avril que leurs primes seront augmentées dès le 1er juillet 2002.

Et les augmentations sont coquettes: 13% à Genève, 10% dans le canton de Vaud, 6% à Neuchâtel, 19% à Zurich. La prime de base avec soins accident et franchise minimale atteindrait donc Frs. 466.- par mois pour cet assureur.

Encore une fois, on constate le fossé qui sépare les intérêts des assureurs et des assurés, les premiers agissant pourtant par délégation de compétence de la Confédération en fonction de dispositions qui leur en donnent le pouvoir et qui figurent dans une loi fédérale.

Il est à souhaiter que nous sachions le moment venu, vis-à-vis des Parlementaires et des assurés, rappeler les difficultés qu'ont certains assureurs à se conformer aux dispositions légales qu'ils rêvent pourtant d'appliquer aux professionnels de santé.

Reste enfin à tirer une leçon de cette petite tragédie: si un assureur ne répond plus au téléphone ou si son central téléphonique est surchargé, gare! Il y a du drame dans l'air...

J.-M. Guinchard

Petite annonce

Cabinet médical (6 pièces, 98m²) avec parking couvert, quartier Champel (loyer avantageux) à remettre selon convenance.

Tél. 022 346 49 55 et 079 378 65 13.

N'oubliez pas ce que l'AMG peut faire pour vous

**MEDECINS URGENCES
à DOMICILE**

tél. 322 20 20

AGSM

l'Association Genevoise des Secrétaires Médicales

vous informe de sa création

Nos objectifs :

- Valoriser notre profession
- Echanger nos expériences
- Contribuer au développement de notre formation professionnelle

N'hésitez pas à nous contacter au 079/778.37.73
ou par fax au 022/ 321.65.40

Rue des Bains 23 – 1205 Genève

AMG et SUVA/CNA: un meilleur esprit de collaboration

Nous nous plaignons à informer l'ensemble des confrères de la qualité grandissante des contacts que nous entretenons avec l'agence genevoise de la CNA, récemment rebaptisée SUVA.

Cette collaboration se fait dans plusieurs domaines:

- en premier lieu, signalons que depuis trois ans maintenant et à raison de deux fois par année, des collaborateurs qualifiés de la SUVA ainsi que leurs médecins d'arrondissement participent activement aux cours de sensibilisation donnés aux jeunes confrères installés.

- d'autre part, nous rappelons systématiquement aux confrères concernés que s'ils rencontrent des problèmes avec la prise en charge d'une facture destinée à la SUVA, ils peuvent sans autre s'adresser à l'un des deux médecins d'arrondissement, soit le Dr Masset, soit le Dr Gonseth.

La collaboration avec ces deux confrères est excellente et permet, par un contact entre confrères, d'arriver à trouver des solutions lorsque cela est possible.

Afin de concrétiser ce nouvel état d'esprit et cette bonne collaboration régnant entre nos deux institutions, nous publierons chaque mois et sous forme de publicité un bref rappel concernant les activités et les services offerts par l'agence SUVA de Genève.

Le papier ci-dessous est la première expression de cette collaboration et nous espérons que celle-ci se poursuivra.

SERVICE MEDICAL SUVA GENEVE

Le service médical de l'agence SUVA de Genève est composé de 2 médecins à plein temps et d'un secrétariat.

➤ L'agence SUVA de Genève gère environ 20000 cas d'accidents par an.

- Le service médical a pour mission de conseiller après un accident l'administration sur les aspects médicaux de l'évolution. Ceci est fait par l'examen des dossiers (50 à 80 par jour).
- Plus de 1000 examens sont pratiqués par an pour des questions touchant la durée d'incapacité de travail, la présence d'une incapacité ou d'un dommage permanent.
- Le service médical de l'agence de Genève est à disposition des médecins genevois pour toutes les questions concernant l'aspect médical de l'évolution dans le cadre de l'assurance accident. Le cas échéant, il peut faciliter les démarches avec l'administration.



Communication du Groupe de travail CA prostate

Un questionnaire sur l'attitude par rapport au PSA et au cancer de la prostate a été envoyé à 106 généralistes et internistes. Nous remercions ceux qui ont répondu et rappelons aux autres qu'ils peuvent l'adresser jusqu'au 30 juin 2002 au:

Registre genevois des tumeurs,
55 Bd de la Cluse, 1205 Genève.

Nous vous tiendrons au courant des résultats de cette recherche.

Pour le Groupe de travail
Dr Pierre Boggio

Du 24 au 27 octobre 2002, à Genève
début du prochain cycle de formation (2 ans)
en
SOPHRO-BIO-DYNAMIQUE
de l'Ecole de Sophro-bio-dynamique de Genève
centre de formation partielle en Médecine
Psychosomatique (AMPP)

(compte pour le certificat de capacité en Médecine Psychosomatique de l'Académie de Médecine Psychosomatique et Psychosociale (AMPP))

Renseignements:

Dr L. Gamba, 47 bd Carl-Vogt, 1205 Genève
Tél. 022 328 13 22 / Fax. 022 321 96 44
e-mail: gamba.l@bluewin.ch

« 30 minutes par jour... »

Que pourrait apporter la valorisation de manifestations comme l'inauguration d'un itinéraire piétonnier ou l'expérimentation d'une journée en ville sans voiture?

Peut-être la prise de conscience d'une réalité qui semble futile; nous sommes de moins en moins actif physiquement de nos jours. Bien que la sédentarité fasse partie de la liste des facteurs de risques cardiovasculaires bien connue des médecins, elle est trop souvent sous estimée et peu fréquemment prise en compte dans les traitements. Et pourtant, son impact sur les maladies cardiovasculaires, le diabète et l'obésité, commence à être reconnu comme étant un problème incontournable et en pleine expansion. Ses méfaits la placent à présent en deuxième position après le tabac. Aujourd'hui, la sédentarité touche presque tous les pays développés ou en développement. A Genève, elle concerne déjà 62% de la population entre 35 et 65 ans.

La part grandissante prise par la télévision, l'ascenseur, la voiture, et autres éléments de confort devenus indispensables, favorise invariablement la disparition d'une activité physique intégrée au quotidien. L'installation durable de ce type de comportement va particulièrement pénaliser les futures générations, si l'on ne réagit pas très vite, de manière globale et solidaire.

La population est souvent mal informée sur l'activité physique et ses bienfaits ainsi que sur les possibilités de la pratiquer (y compris les infrastructures sportives à disposition, les itinéraires cyclables et piétons).

On a évalué récemment que l'activité minimale requise pour prévenir les maladies est une activité modérée d'au moins trente minutes, pratiquée tous les jours. Ce taux d'activité se définit comme l'équivalent d'une marche rapide avec un début d'essoufflement et une accélération du rythme cardiaque. La diffusion de ce message peut commencer par l'incitation à une mobilisation personnelle progressive.

Cette nouvelle façon d'envisager l'activité physique la rend accessible à tous et permet d'une certaine manière la redécouverte de certains comportements liés à la vie quotidienne. Il est déjà utile de marcher d'un bon pas en accompagnant les enfants à l'école, faire du vélo, promener son chien, emprunter l'escalier plutôt que l'ascenseur, jardiner, ...chacun peut trouver dans son cadre familial des idées simples et ludiques et encore mieux, de partager ces moments avec d'autres.

C'est bien la raison pour laquelle la direction générale de la santé de Genève s'investit dans la promotion de l'activité physique au quotidien, à l'école ou encore sur les lieux de travail. Cette préoc-

cupation est mondiale comme en témoigne la prise de position de l'OMS, qui a consacré la Journée Mondiale de la Santé cette année à la lutte contre la sédentarité.

Il serait avantageux de faciliter la diffusion de supports d'information simples et pourtant très pratiques comme les plans piétons (cette année sera inauguré le 7 juin un plan piéton sur le thème de la santé), ou les itinéraires cyclables. A ce sujet, il faut savoir que, malgré certaines idées reçues, le piéton et le cycliste sont moins exposés à la pollution dans la circulation routière que les automobilistes. Quant à la dangerosité de la circulation cycliste, elle est beaucoup moins importante que l'on croit. Les études démontrent par ailleurs que la présence des pistes cyclables facilite ce moyen de circulation. Cependant, la meilleure mesure sécuritaire serait le respect de ce mode transport par les autres usagers de la route et l'intégration du vélo comme un élément constant dans le paysage routier. Cette démarche de sensibilisation sera aussi très importante et complémentaire à toutes les démarches stimulant la mobilité.

Anita Benouniche
Collaboratrice scientifique
Direction générale de la santé

RESERVEZ UN MOMENT LE MARDI 4 JUIN :

JOURNEE INFORMATIQUE 2002, auditoire Marcel Jenny, HUG,

8h00 à 9h00 : VERS UNE SYNERGIE HOMME-MACHINE :

- l'erreur est humaine, Pierre Dillenbourg
- la fin de l'oracle grec, Christian Lovis

VOUS VOULEZ VOUS INFORMATISER ?

VOUS VOUS INQUIETEZ POUR LA FACTURATION TARMED ?

VOUS DESIREZ AVOIR VOS RESULTATS DE LABO SUR VOTRE ECRAN ?

VISITEZ L'EXPOSITION (8 à 14 h): LOGICIELS GESTION-CONFIANCE, LECTEURS DE FACTURATION TARMED SANS LOGICIEL, LOGICIELS TRANSMISSION RESULTATS DE LABO.

Références utiles:

- *Plans des pistes cyclables:* disponibles à la Division de la voirie de la Ville de Genève au 022/418 42 00 M. Claude Morel, Responsable des aménagements cyclables, 10 rue FrançoisDussaud, 1227 Acacias.
- *Plans piétons:* disponibles au Service d'urbanisme de la Ville de Genève, au 022/ 786 45 33, 4 rue Jargonant, 1207 GE
- *Brochure Santé et Mobilité:* disponibles au Service d'aménagement urbain, au 022 418 20 70, 4 rue de l'Hôtel de ville, 1211 GE, www.ville-ge.ch/sansmavoiture